



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## L'organisme

# de défense et de gestion (ODG)

Toute demande de reconnaissance d'un signe d'identification de l'origine et de la qualité, à l'exception de l'Agriculture Biologique, est portée par un organisme de défense et de gestion.



### Qu'est-ce qu'un organisme de défense et de gestion ?

Un organisme de défense et de gestion est constitué à l'initiative **d'un ensemble de producteurs et/ou transformateurs**, assurant une même production, qui s'associent au sein d'une structure pour porter la démarche de reconnaissance d'un signe

#### TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Code rural et pêche maritime, articles L642-17 et suivants, R 642-33 et suivants (missions, principes et modalités de reconnaissance d'un organisme de défense et de gestion)
- Loi 1901 et code du travail, articles L2111-1 et suivants relatifs à la nature des organismes de défense et de gestion

de qualité, de l'élaboration du cahier des charges à la protection et la valorisation du produit.

L'organisme de défense et de gestion est reconnu en sa qualité par le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), après avis du comité national compétent de l'Institut.



### Quelles sont ses missions ?

L'organisme de défense et de gestion **élabore et contribue à la mise en œuvre du projet de cahier des charges** du produit à reconnaître (spécificité du produit, règles de production, aire de production pour les produits AOC, AOP et IGP, de transformation et éventuellement de conditionnement et d'étiquetage).

**Il désigne un organisme**, agréé par l'INAO, **pour réaliser le contrôle** du cahier des charges et émet un avis sur le

#### CHIFFRES CLÉS

**250** organismes de défense et de gestion portent **440** cahiers des charges pour le secteur des vins, cidres et eaux-de-vies.

**255** organismes de défense et de gestion portent **660** cahiers des charges pour le secteur agroalimentaire et laitier.

plan de contrôle ou d'inspection élaboré avec l'organisme de contrôle.

**Il participe aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir**, aux actions de valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance économique du secteur (informations sur les volumes produits, nombre d'opérateurs par catégorie, moyens de production, valorisation des produits et débouchés...).